

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Procurations :	3
Votants :	23

N° 2022 5 6

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 août à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES et TOURAILLES.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, et M. DEJEAN.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX



OBJET : VOLET RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des emplois Suppression postes ATSEM

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Lors de l'inauguration des locaux de l'école Maternelle, l'établissement scolaire comptait à la rentrée 2017 : 7 classes pour 170 élèves et 7 postes d'ATSEM occupés par des agents fonctionnaires titulaires relevant du cadre d'emploi des ATSEM.

Par courrier du 22 avril 2020, l'inspecteur d'académie nous informait du retrait d'un emploi à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2020. La collectivité alors n'avait pas souhaité supprimer le poste concerné.

Par courrier du 11 février 2022, l'inspecteur d'académie nous informe du retrait d'un nouvel emploi dès la rentrée de septembre 2022, impactant un poste supplémentaire d'ATSEM ; l'établissement comptera alors à la rentrée de septembre 2022, 110 enfants répartis en 5 classes.

L'assemblée se voit proposer de modifier le tableau des emplois comme suit :

Suppressions :

- 1 Poste à temps non complet, catégorie C, relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à 28 h hebdomadaire
- 1 Poste à temps non complet, catégorie C, relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à 26 h hebdomadaire

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Sur proposition de la Commission Education ;

Après consultation et avis des 7 et 26 juillet 2022 du Comité technique ;

➤ **Accepte** que soit modifié le tableau des effectifs par la suppression au 1^{er} septembre 2022 :

- 2 postes à temps non complet en Filière sociale, catégorie C, relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de 28h et 26 h Hebdomadaires.

➤ **Donne tous pouvoirs** au maire pour exécuter la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 26 août 2022

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de séance,
Clotilde THIOUX

Clotilde Thieux

